

<i>Extrait du registre des délibérations</i>		
Délibération – Comité syndical du 03 décembre 2024		
<p>CONSEILLERS SYNDICAUX :</p> <p>EN EXERCICE : 21</p> <p>PRESENTS : 14</p> <p>VOTANTS : 15</p> <p>QUORUM ADMIN GENERALE ET ANIMATION : 11</p>	<p>PRESENTS UMBERTO DIMASTROMATTEO, BERENICE LACOMBE-SPADOTTO, GHISLAINE JOLY, RAPHAEL THEVENON, COLETTE GONTHARET, CHRISTIAN FRISON-ROCHE, RAYMOND COMBAZ, FRANÇOISE VIGUET-CARRIN, SEBASTIEN VIOLI, FRANÇOIS RIEU, DANIEL DUPRE, PIERRE BESSY, PHILIPPE ROISINE, PHILIPPE PRUD'HOMME,</p> <p>EXCUSES : CHRISTOPHE BOUGAULT-GROSSET, FREDERIC REY, CHRISTIAN EXCOFFON, MIKE ROUSSEAU, LAURENT SOCQUET, JEAN-PIERRE CHATELLARD, PIERRETTE MORAND, JEAN MICHEL DEROBERT, SEBASTIEN SCHERMA</p> <p>POUVOIRS : CHRISTOPHE BOUGAULT-GROSSET AYANT DONNE POUVOIR A PIERRE BESSY</p> <p>ABSENTS : FRANCK PACCARD, SEBASTIEN SCHERMA</p>	<p>VOTES :</p> <p>POUR : 15</p> <p>CONTRE : 0</p> <p>ABSENTIONS : 0</p>
<p>DATE DE LA CONVOCATION : 27/11/24</p>		

Secrétaire de séance : Françoise VIGUET-CARRIN
Rapporteur : Umberto DIMASTROMATTEO
Délibération n°24-51

Objet : Administration générale – Date et lieu de la prochaine réunion du comité syndical

Vu l'article L5711-1 et L5211.11 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Considérant que l'organe délibérant se réunit au siège de l'établissement public de coopération intercommunale ou dans un lieu choisi par l'organe délibérant dans l'une des communes membres.

Il est proposé que le prochain Comité Syndical se déroule :

Mardi 18 février 2024 de 18h à 19h30
Mairie – salle de conseil municipal
1 962, route du chef-lieu
73400 MARTHOD

>>>>>>><<<<<<<<<<<<<<

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le comité syndical approuve le lieu de réunion du prochain comité syndical.

La secrétaire de séance,

Françoise VIGUET-CARRIN,

A circular stamp of the 'SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT ARLY' is positioned over the signature of Françoise VIGUET-CARRIN. The stamp features a central emblem with a figure holding a staff and a star above, surrounded by the text 'SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT ARLY' and two stars. The signature is a cursive scribble in black ink.

Ugine, le 5 décembre 2024

Le Président,

Umberto DIMASTROMATTEO,

A circular stamp of the 'SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT ARLY' is positioned over the signature of Umberto DIMASTROMATTEO. The stamp features a central emblem with a figure holding a staff and a star above, surrounded by the text 'SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT ARLY' and two stars. The signature is a cursive scribble in black ink.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-200035061-20241203-24-51-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/12/2024

Publication : 09/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

